APERÇU DU **FONDS**

FONDS IA CLARINGTON MARCHÉ MONÉTAIRE - PARTS DE SÉRIE F

16 juin 2026

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds IA Clarington marché monétaire que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements IA Clarington inc. au 1.800.530.0204 ou à l'adresse iacfunds@ia.ca ou visitez le site www.iaclarington.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code(s) du Fonds : CCM5000

Date de création de la série : 25 juin 2015

Valeur totale du Fonds au 30 avril 2026 : 122,22 millions de dollars

Ratio des frais de gestion (RFG) : 0,32 %

Gestionnaire du Fonds : Placements IA Clarington inc.

Gestionnaire de portefeuille : iA Gestion mondiale d'actifs inc.

Distributions : Le Fonds a l'intention de faire une distribution de son revenu net aux investisseurs le dernier jour ouvrable de chaque mois (réinvestie automatiquement dans des titres supplémentaires, sauf si vous demandez de la recevoir en espèces).

Placement minimal : Placement initial, 500 $; chaque placement additionnel, 50 $ (il peut y être renoncé).

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds cherche à offrir un certain revenu d'intérêts tout en assurant la protection du capital et la liquidité en investissant principalement dans des titres de créance de grande qualité. Il fera en sorte de répondre en tout temps à la définition de « fonds du marché monétaire » comme le prescrit la législation en valeurs mobilières. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 avril 2026. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2026)

1.	Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 2,227 %, 03-06-2026	77,34 %
2.	Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 2,242 %, 17-06-2026	20,94 %
3.	Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 2,253 %, 15-07-2026	0,90 %
4.	Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 2,254 %, 02-07-2026	0,65 %
5.	Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 2,265 %, 29-07-2026	0,16 %
6.	Trésorerie et autres actifs nets	0,01 %
Pourcentage total des 10 principaux placements :		**100,00 %**
Nombre total de placements :		**6**

Répartition des placements (au 30 avril 2026)

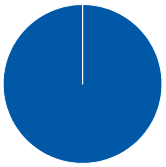

Répartition par secteur

- Placements à court terme 99,99 %
- Trésorerie et autres actifs nets 0,01 %

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements IA Clarington inc. estime que la volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

2026 Placements IA Clarington inc. Tous droits réservés.

FONDS IA CLARINGTON MARCHÉ MONÉTAIRE - PARTS DE SÉRIE F

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du Fonds au cours des dix dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du Fonds chacune des dix dernières années civiles.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

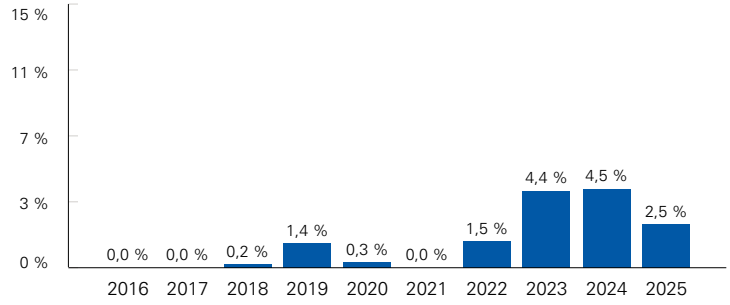

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du Fonds sur trois mois au cours des dix dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ au début de cette période
Meilleur rendement	1,21 %	30 avril 2024	votre placement augmenterait à 1 012 $
Pire rendement	0,00 %	31 décembre 2021	votre placement se chiffrerait à 1 000 $

Rendement moyen

La personne qui aurait investi 1 000 $ dans des parts de série F du Fonds il y a 10 ans détiendrait aujourd'hui 1 163 $, ce qui représente un rendement annuel composé de 1,52 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs :

- qui cherchent à obtenir un revenu d'intérêts tout en préservant le capital;
- dont la tolérance au risque est faible;
- qui ont l'intention d'investir à court terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Cette série est vendue sans frais d'acquisition ni frais de rachat. Toutefois, la société de votre représentant peut vous demander des frais à l'égard de votre placement; ces frais sont indiqués dans une entente entre vous et la société de votre représentant.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 mars 2026, les frais du Fonds s'élevaient à 0,32 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,20 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (% de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation du Fonds. Placements IA Clarington inc. a renoncé à certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,32 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,00 %
Frais du Fonds	**0,32 %**

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série F du Fonds.

2026 Placements IA Clarington inc. Tous droits réservés.

FONDS IA CLARINGTON MARCHÉ MONÉTAIRE - PARTS DE SÉRIE F

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de conseils des courtiers	Cette série est conçue pour les investisseurs participant à des programmes qui imposent des frais directement à l'investisseur. Les investisseurs de cette série pourraient verser des frais de conseils à leur courtier. Ces frais de conseils des courtiers sont déterminés entre l'investisseur et le courtier. Selon l'entente intervenue entre l'investisseur et le courtier, les frais de conseils des courtiers peuvent représenter une partie ou la totalité des frais payables à l'égard du compte de placements d'un investisseur. Nous pourrions avoir une entente avec votre courtier selon laquelle nous pourrions recouvrer les frais de conseils des courtiers auprès de vous au nom de votre courtier, en procédant chaque mois au rachat (sans frais) d'un nombre suffisant de titres de votre compte. Si nous recouvrons des frais de conseils des courtiers, ceux-ci ne doivent pas être supérieurs à 1,50 % par année de la valeur de l'actif net du Fonds dans votre compte. Les frais de conseils des courtiers sont en sus des autres frais qui sont négociés de manière distincte avec nous et qui nous sont directement payables. Veuillez communiquer avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements sur cette option et voir si elle vous est offerte. Cette option n'est pas offerte à l'égard des courtiers qui voient à l'exécution d'ordres uniquement, comme les courtiers exécutants.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des parts que vous échangez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Placements IA Clarington inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Placements IA Clarington inc. | Bureau d'affaires
26, rue Wellington Est, bureau 600, Toronto (Ontario) M5E 1S2

Placements IA Clarington inc. | Siège
1080, Grande Allée Ouest, C.P. 1907, Québec (Québec) G1K 7M3

Téléphone : 1.800.530.0204 | Courriel : iacfunds@ia.ca
www.iaclarington.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

2026 Placements IA Clarington inc. Tous droits réservés.